

Réunion en visio-conférence du 14/11/23 à l'intention des parents d'élèves de CM2

Animée par :

- Muriel Baggio : secrétaire générale DSDEN
- Alexandre Questel : Chef adjoint de la Division des élèves, DSDEN
- Franck Pichon : conseiller départemental
- Guillaume Penon : directeur de l'éducation, CD29
- Kathy Gourvennec : CD29, en charge de la sectorisation
- Mme Le Gall : future gestionnaire du collège Charles De Gaulle
- Mr Lamour : principal du collège de Mescoat
- Mme Vaillant : Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Landerneau

Objet de la réunion : informer les parents sur la rentrée des élèves en 6ème en 2024 et répondre à leurs questions

- Pas de retard dans le calendrier, la rentrée se fera bien en septembre 2024 au collège Charles De Gaulle pour les élèves de **6ème et de 5ème** relevant de ce secteur.
- Les 6èmes actuellement scolarisés à Mescoat et relevant du secteur de CDG **auront le choix** : soit poursuivre à Mescoat, soit basculer sur leur collège de secteur, CDG
- Tous les élèves de CM2 iront visiter cette année le collège de Mescoat, dans l'objectif de voir comment fonctionne une classe de 6ème. Le collège CDG ne sera pas en mesure de les accueillir avant la rentrée.
- La **sectorisation** a été travaillée de façon à garder un équilibre entre les deux collèges en terme d'effectif, d'offre d'enseignements et de mixité sociale. Le projet passe en CDEN la semaine prochaine et sera voté par les conseillers départementaux en février 24.
- Dépendent du collège CDG : les communes de Lanneuffret, La Roche Maurice, Pencran, une partie de Dirinon et une partie de Landerneau. Une modification a été faite pour les parents habitant près de l'école Marie Curie (ont présenté leurs souhaits en réunion en mai dernier).
- Dépendent du collège de Mescoat : les communes de Trémaouezan, Plouédern, **Saint Thonan, Saint Divy** et une partie de Landerneau.
- Pour l'instant, l'équipe pédagogique n'étant pas encore en place au collège CDG, les offres proposées à la rentrée seront : **espagnol LV2 et latin**. Au fur et à mesure des nominations des professeurs, les offres devraient s'étoffer.
- La filière bilingue reste à Mescoat. **Tout élève qui a commencé sa scolarité en bilingue pourra la poursuivre à Mescoat, même s'il ne relève pas du collège de Mescoat.** Cela sera pris en compte dans les dérogations.
- Pour les parents séparés, il faudra choisir une adresse au moment du choix du collège.
- **Un sondage** sera proposé aux familles des enfants actuellement en 6ème à Mescoat, pour connaître leurs intentions et évaluer le nombre de futurs collégiens dans le nouveau collège.
- A partir de février/mars, les familles recevront par l'école, un dossier à remplir avec leur souhait de collège. Si le collège de secteur n'est pas demandé, **une demande de dérogation** pourra être formulée. Les critères habituels seront retenus : handicap, prise en charge médicale, élève boursier, fratrie.
- Le dispositif **ULIS** n'est pas encore déterminé : il est à l'étude et en fonction du nombre de demandes, le recteur rendra sa décision en janvier.
- La question des **transports** est à voir avec la mairie de Landerneau. C'est la CAPLD qui en a la compétence.
- Les parents qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par mail à la DSDEN : ce.ia29@ac-rennes.fr **Attention à bien mettre en objet du message : ouverture du collège Charles De Gaulle** (c'est l'adresse du secrétariat général)